

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

Fiche du 19/1/2018, revision 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: MAPEWRAP 21 comp.B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Agent de durcissement pour résines époxydes.

Usages déconseillés :

==

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.

⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.

⚠ Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

### Mentions de Danger:

- H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de Prudence:

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

### Special Provisions:

Aucune

### Contient:

- m-xylylènediamine
- Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil et la triéthylènetétramine
- : Peut produire une réaction allergique.
- Phenol, methylstyrenated: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 50% - < 75% m-xylylènediamine

REACH No.: 01-2119480150-50-0000, CAS: 1477-55-0, EC: 216-032-5

- ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
- EUH071

>= 20% - < 25% Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil et la triéthylènetétramine

CAS: 68082-29-1, EC: 500-191-5

- ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
- ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

>= 10% - < 20% Phenol, methylstyrenated  
CAS: 68512-30-1, EC: 270-966-8  
⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  
⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  
4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.  
CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit est nocif en cas d'exposition aiguë et présente des risques graves pour la santé s'il est inhalé ou avalé.

Le produit est corrosif et, en cas de contact avec la peau, provoque des brûlures, détruisant toute l'épaisseur du tissu cutané.

En cas de contact avec les yeux le produit provoque de graves lésions oculaires, comme l'opacification de la cornée ou la lésion de l'iris.

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

/et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. (see point 10.5)

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

m-xylylènediamine - CAS: 1477-55-0

ACGIH - STEL: Ceiling 0.1 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Skin - Eye, skin, and GI irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

m-xylylènediamine - CAS: 1477-55-0

Travailleur industriel: 0.33 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.2 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.2 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Phenol, methylstyrenated - CAS: 68512-30-1

Consommateur: 4 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Travailleur industriel: 16.4 mg/kg - Consommateur: 8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Travailleur industriel: 57 map1 - Consommateur: 28 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Valeurs limites d'exposition PNEC

m-xylylènediamine - CAS: 1477-55-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.094 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.0094 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.43 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.043 mg/kg

Cible: MAP2 - valeur: 0.152 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.045 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Phenol, methylstyrenated - CAS: 68512-30-1

Cible: Eau douce - valeur: 0.014 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.14 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 5.3 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 52.9 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 10.5 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Suitable materials also with prolonged, direct contact (Recommended: Protective index 6, corresponding > 480 minutes of permeation time according to EN 374):

nitrile rubber (NBR) - 0.4 mm coating thickness

natural rubber/natural latex (NR) - 0.5 mm coating thickness

chloroprene rubber (CR) - 0.5 mm coating thickness

polyvinylchloride (PVC) - 0.7 mm coating thickness

butyl rubber (butyl) - 0.7 mm coating thickness

fluoroelastomer (FKM) - 0.7 mm coating thickness

Supplementary note: The specifications are based on tests, literature data and information of glove

manufacturers or are derived from similar substances by analogy. Due to many conditions (e.g. temperature) it must be considered, that the practical usage of a chemical-protective glove in practice may be much shorter than the permeation time determined through testing.

Manufacturer's directions for use should be observed because of great diversity of types.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

L'utilisation d'un masque anti-poussières est recommandé pendant la durée du gâchage. (EN 149)

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres A (EN 14387).

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide

Couleur: transparent

Odeur: ammoniacque

Seuil d'odeur : N.A.

pH: 11

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: >200 °C

Inflammation solides/gaz: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: Not determined

Point éclair: >100 °C

Vitesse d'évaporation : Not determined

Pression de vapeur: <0.01 kPa (23°C)

Densité relative: 1.12 g/cm<sup>3</sup> (23°C)

Densité des vapeurs: Not determined

Hydrosolubilité: partiellement soluble

Solubilité dans l'huile : soluble

Viscosité: 320 mPa.s (23°C)

Température d'auto-allumage : N.A. - No explosive or spontaneous ignition in contact with air at room temperature

Limite d'inflammation à l'air(% en vol.): N.A.

Température de décomposition: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A. - This product is a mixture

Propriétés explosives: N.A. - No components with explosive properties

Propriétés comburantes: N.A. - No component with oxidizing properties

9.2. Autres informations

No additional information

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, de substances organiques halogénées, de peroxydes et d'hydroperoxydes organiques, d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui

Inhalation: Oui

Contact: Oui

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

m-xylylénédiamine - CAS: 1477-55-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 930 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Brouillard d'inhalation - Espèces: Rat = 2.4 mg/l - Durée: 4h

Phenol, methylstyrenated - CAS: 68512-30-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Corrosif. En cas de contact, provoque des brûlures.

Oeil:

Le contact direct peut causer de lésions oculaires graves.

Cancérogène:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagène:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogène:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

m-xylylènediamine - CAS: 1477-55-0

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 20 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 15.2 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 87.6 mg/l - Durée h: 96

Phenol, methylstyrenated - CAS: 68512-30-1

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL50 - Espèces: Poissons = 25.8 mg/l - Durée h: 96

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Dispositional de produit non durci (EC code): 08 04 09

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de



## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

lui attribuer un code différent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
N. ONU: 2735
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Nom expédition: UN 2735 POLYAMINES,LIQUID,CORROSIVE N.O.S.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
RID/ADR: 8, III  
Aérien (ICAO/IATA): 8, III  
Maritime (IMO/IMDG): 8, III  
QUANTITE LIMITEE (3.4.6. ADR e 3.4.2. IMDG)  
Dangerous goods in limited quantities
- 14.4. Groupe d'emballage
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n°790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n°7 58/2013  
Règlement (UE) 2015/830  
Règlement (EU) n°286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n°618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n°487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n°944/2013 (ATP 5 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:  
Restrictions liées au produit:  
Restriction 3  
Restrictions liées aux substances contenues:  
Aucune restriction.
- REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.  
Décret législatif n°81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »  
Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)  
Décret législatif n°152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)  
Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.  
ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation  
Wassergefährdungsklasse (WGK): 3  
VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):  
N.A.

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
no

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H332 Nocif par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 21 comp.B

ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL:	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List
N.A.:	Non disponible